

The Classic Clubman Trial AYWAILLE



Règlement Particulier

30 & 31 mars 2024

TABLE DES MATIERES

1.	Organisation	3
2.	Comité d'organisation	3
3.	Officiels	3
4.	Participants	3
5.	Demandes d'engagement.....	3
6.	Annulation de l'épreuve	3
7.	Annulation d'engagement	3
8.	Catégories	4
9.	Pointage – Classements – Récompenses	4
10.	Accueil administratif et contrôle technique	4
11.	Zones	5
12.	Départ de l'épreuve	5
13.	Code de la route	5
14.	Protection de l'environnement.....	5
15.	Sécurité	5
16.	Hors course et abandon	5
17.	Réclamations.....	6
18.	Remise des prix.....	6
19.	Assurance	6
20.	Conditions générales.....	6
21.	Modifications	6

1. Organisation

JUMPY asbl organise le samedi **30 mars 2024** et le dimanche **31 mars 2024**, une épreuve de trial à l'ancienne, dénommée « Classic Clubman Trial ». Cette épreuve se disputera conformément au code du sport, au présent règlement particulier et aux Règles Techniques de Sécurité.

2. Comité d'organisation

L'organisation est assurée par JUMPY asbl.

3. Officiels

Directeur de course : MOHRING Frédéric
Directeur adjoint : FASTRE Patrick
Responsable sécurité : MARQUET Philippe
Secrétariat sportif : ONNAU Charlene

4. Participants

Le Classic Clubman Trial est ouvert à tous les pilotes dont l'engagement sera retenu par l'organisation. Le montant des inscriptions est fixé à 125€ pour les deux jours. Ce tarif inclut la participation au trial, l'assurance individuelle et responsabilité civile. Le nombre de machines admises est fixé à 300.

5. Demandes d'engagement

Ouverture des engagements le **15 janvier 2024**. Les engagements ne se font que par l'intermédiaire de la plateforme <https://booking.dgsport.eu> en suivant les instructions. Clôture des engagements : **18 mars 2024**. Pour être pris en considération, les droits de participation devront être payés directement par virement bancaire ou directement à l'inscription via carte de crédit dans le délai prescrit à l'ordre de Stade 27 sa. Une confirmation de l'engagement sera envoyée aux concurrents. Les informations pratiques seront envoyées environ 15 jours avant l'évènement.

Les demandes d'engagement des pilotes se font obligatoirement via le site et elles seront versées sur une liste d'attente. Pour valider les dossiers d'engagement, la demande doit remplir les conditions suivantes :

1) Validation de l'inscription :

- bulletin d'engagement dûment complété
- règlement par virement bancaire
- règlement immédiat via Worldline

2) Pièces et documents à présenter sur place :

- déclaration pilote remplie et signée
- le certificat d'immatriculation et carte d'assurance

6. Annulation de l'épreuve

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

7. Annulation d'engagement

Chaque pilote a la possibilité de souscrire à une assurance annulation lorsqu'il procède à son engagement.

Cette dernière représente 15% du montant de l'engagement. Sans cette assurance, il n'y aura aucun remboursement en cas d'annulation.

Toute demande d'annulation devra être signalée par écrit au secrétariat sportif. Plus d'informations sur <https://classictrial.be/aywaille/>.

8. Catégories

Sont acceptés : tous types de motocyclettes solos « anciennes » répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique. Une moto est considérée comme ancienne si elle possède 2 amortisseurs, un refroidissement à air et des freins à tambours avant et arrière (Une moto transformée en « moto ancienne » ne sera pas acceptée, exemple adjonction de 2 amortisseurs à une moto mono-amortisseur etc.)

3 niveaux de difficulté : Randonneur, difficulté facile, VERT,
Nationaux, difficulté moyenne, ROUGE,
Expert, difficulté dure, JAUNE.

3 classes admises : Pré – 65 (jusqu'au 31/12/1965)
Pré – 78 (jusqu'au 31/12/1977)
Bi-amortisseur (jusqu'au 31/12/1987)

Soit 9 catégories.

Les concurrents choisiront sur leur bulletin d'engagement un des 3 tracés et une des 3 classes de motos.

Si le concurrent veut changer de catégorie pendant l'évènement, il doit impérativement prévenir la table au podium constitué du secrétariat sportif.

9. Pointage – Classements – Récompenses

Le pointage est celui en vigueur dans les années 1980 à savoir :

- aucun pied : 0 point
- 1 pied ou un appui extérieur : 1 point
- 2 pieds : 2 points
- 3 pieds et plus : 3 points
- échec : 5 points

Un échec = arrêt de progression, calage avec un pied au sol, chute, erreur dans le tracé de la zone, emprunter une porte d'une autre couleur, sortie des délimitations de la zone, refus, si le guidon touche le sol, si les 2 pieds du pilote sont du même côté de la moto ou derrière l'axe de roue arrière.

Tout déplacement de la roue avant ou arrière sera sanctionné par un point de pénalité par déplacement.

10. Accueil administratif et contrôle technique

L'accueil administratif et le contrôle technique se feront au Centre Culturel de Remouchamps-Aywaille (Rue Marsale, 10 – 4920 Aywaille).

- Vendredi 29 mars 2024 de 15h00 à 19h00
- Samedi 30 mars 2024 de 8h00 à 8h30

Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrents sur présentation des pièces réglementaires :

- confirmation d'engagement
- déclaration pilote
- carnet d'immatriculation
- carnet d'assurance

Vous y recevrez :

- votre numéro de départ
- le timing
- Votre cadeau souvenir de l'événement

11. Zones

L'organisateur se réserve le droit de substituer le dimanche une ou deux zones.

12. Départ de l'épreuve

Les premiers départs seront effectués le samedi 30 mars et le dimanche 31 mars à 9h30. Le briefing aura lieu samedi 30 mars à 9h. Le temps de course imparti est de 6 Heures. Le départ sera donné 2 par 2, de minute en minute. L'heure de départ sera affichée au contrôle administratif le samedi à 8h30.

Il est impératif d'être **présent au parc fermé 30 minutes avant votre heure de départ, càd à 9h.**

13. Code de la route

Les pilotes sont tenus de respecter obligatoirement le code de la route en vigueur pendant toute la durée de l'épreuve (exception faite des zones). Le non-respect du code de la route entraînera l'exclusion immédiate du pilote.

14. Protection de l'environnement

Les emplacements dans le parc coureurs destinés au ravitaillement et à l'entretien des motos devront être dotés de tapis environnementaux.

Nous voulons sensibiliser les participants sur l'impact que peut avoir notre activité sur l'environnement.

15. Sécurité

Tout concurrent trouvant un blessé sur le circuit devra le signaler aux membres de l'organisation à un Signaleur ou à la zone suivante. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée à un Signaleur ou à la zone suivante. Numéro d'urgence : +32 472 91 46 07.

16. Hors course et abandon

La direction de course se réserve le droit de mettre hors course un pilote montrant un comportement anti-sportif ou un pilote en difficulté physique.

Sera mis hors course immédiatement tout concurrent qui :

- quittera volontairement le parcours fléché sans la permission de l'organisateur ;
- changera de pilote ou de machine dans les zones ;
- ne portera plus de marquage (CT) ;
- n'aura pas sa plaque numéro sur sa machine ;
- ne respectera pas le code de la route ;
- a une machine non conforme au contrôle technique ;
- ne respecte pas les autres usagers des bois et forêts, les riverains.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, chaque pilote qui abandonne doit impérativement prévenir le secrétariat sportif. En cas de manquement à cette règle, le pilote s'expose à une interdiction de participation à l'avenir. De même, un pilote en difficulté physique ne devra en aucun cas quitter le parcours sans avoir prévenu.

17. Réclamations

Les concurrents désirant poser une réclamation pourront le faire au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être retenue. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

18. Remise des prix

Elle aura lieu le dimanche 31 mars à 17h00 au Centre Culturel de Remouchamps-Aywaille. Les pilotes absents à cette remise de prix perdront le bénéfice de leurs coupes et de leur récompense.

19. Assurance

Le contrat d'assurance conforme à la législation en vigueur est contracté auprès d'un courtier.

20. Conditions générales

Par leur engagement, les concurrents sont tenus d'observer les prescriptions du présent règlement particulier. Chaque pilote participe à la compétition sous sa propre responsabilité à ses risques et périls. Les concurrents renoncent à toute demande de dédommagement de la part de l'organisation ou de ses officiels pour les dommages intervenant avant, pendant et après la compétition.

21. Modifications

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées au plus tard lors du contrôle administratif.